

**Commune de LA TOUCHE**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 08 juillet 2024**

**COMMUNE DE LA TOUCHE (Drôme)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08 juillet 2024**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 27/06/2024, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Sandrine MOURIER-REY.

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 10
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance 9
- votants 9

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de son Maire, Sandrine MOURIER-REY, le 08 juillet deux mil vingt-quatre à 18 h 30 au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Sandrine MOURIER-REY, Régine MONTZIEUX-PEYRIN, Mathilde NAUDEIX-BEJANIN, Denis GARCIA, Yannick DEPLANTE, Mikaël SPECOGNA, Jean -Jacques GARDE, Shay SHAKESHAF.

Absents excusés : Valérie FOURRES.

Secrétaire de séance : Mathilde NAUDEIX-BEJANIN

Date de la convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

**Le quorum étant atteint Madame le Maire ouvre la séance :**  
**Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.**

- Décision modificative sur budget Lotissement « Marguerie » n°1.

Pour faire suite à la remarque de Monsieur Régis SOREDA inspecteur du SGC de Pierrelatte sur le déséquilibre des opérations d'ordre une décision modificative est à faire pour réajuster comme suit :

Dépense investissement :

Au chapitre 040 article 168748 OPFI (ordre)	- 15 094.00 €
Au chapitre 16 article 168748	+ 15 094.00 €

Recette investissement :

Au chapitre 040 article 3351 OPFI (ordre)	- 15 094.00 €
Au chapitre 16 article 168748 OPNI	+ 15 094.00 €

**Résultat du vote**

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

- Décision modificative sur budget Lotissement « Marguerie » n°2

Décision modificative annulée.

**Questions diverses :**

Travaux à effectuer :

**Cantine :** Les portes battantes de la cantine à enlever.

**Cimetière :** Pose du panneau d'affichage au cimetière pour permettre l'affichage du règlement.

**Ecole** : Evacuer le TBI et VP au plafond.  
Aiguiser le massicot.  
Pose Velléda sur tableau.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire

Sandrine MOURIER-REY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that curves downwards and to the left.

Secrétaire de séance

Mathilde NAUDEIX-BEJANIN